

## Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W -7268-2

### AVACCO®

#### Herbicide

**Substances actives :** 50 g/l de pinoxadène (5,17 % w/w)  
12,5 g/l de cloquintocet-mexyl (1,29 % w/w à titre de  
phytoprotecteur)

**Mode d'action (groupe HRAC) :** A

**Formule :** concentré d'émulsion (EC)

**Herbicide destiné à combattre l'apéra jouet-du-vent, des espèces d'ivraies, l'avoine sauvage et le vulpin des champs dans les cultures de blé, d'orge, de seigle et de triticale, en phase de post-levée automnale ou de post-levée printanière**

## APPLICATION

### Mode d'action

AVACCO est mis en œuvre pendant la phase de post-levée de la culture et des adventices graminées. AVACCO est absorbé par les feuilles des graminées et transporté ensuite en direction des tissus des plantes en cours de division. La formulation d'AVACCO garantit une absorption rapide de la substance active et garantit un effet sûr et rapide.

La croissance des graminées est stoppée après le traitement, leurs feuilles prennent une teinte rougeâtre-violette. Environ 20 jours plus tard, la base de la tige et des feuilles est putréfiée et il est possible de tirer les feuilles et les tiges hors de la gaine foliaire. Un temps favorable à la croissance accélère le dépérissement des graminées.

Vu qu'AVACCO agit exclusivement sur les feuilles, son effet ne dépend pas de la nature du sol ou de son humidité.

## SPECTRE D'ACTION

Avacco présente, en post-levée dans le blé, l'orge, le seigle et le triticale,

**une bonne à très bonne efficacité contre les adventices suivantes :**

Apéra jouet-du-vent	Vulpin des champs
Avoine sauvage	Espèces de ray-grass

**une bonne efficacité contre les adventices suivantes :**

Espèces de millet*	Pâturin commun*
--------------------	-----------------

\* Expériences internes

**une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :**

Chiendent commun	Espèces de bromes
Pâturin annuel	

AVACCO est sans effet contre les adventices dicotylédones.

### **Tolérance des cultures**

En vertu des éléments de connaissance acquis jusqu'alors, AVACCO est bien toléré dans les cultures de blé, d'orge, de seigle et de triticale.

Dans des conditions d'utilisation critiques (gelées au sol, très basse température après l'application), les feuilles peuvent prendre temporairement une teinte claire.

La plante cultivée peut subir des dommages dans des conditions d'application défavorables (par ex. en cas de gelées nocturnes, de fortes variations des températures diurne/nocturne, sous un ensoleillement intense ou en cas d'application dans des plants dont la couche de cire ne s'est pas suffisamment formée ou dans des plans humides).

En règle générale, ces éclaircissements de teinte disparaissent rapidement au fil de la croissance et ils n'influent pas sur le rendement.

### **Autres remarques**

Dans des conditions particulièrement défavorables ou en cas d'application répétée d'herbicides possédant le même mode d'action, une modification de l'efficacité du produit envers les graminées ne peut pas être exclue.

Il est donc important de veiller à utiliser des produits ayant des modes d'action différents en cas de mesures répétées de lutte contre les adventices graminées au cours d'une

même période de culture ou de périodes de culture consécutives. L'application d'AVACCO devra avoir lieu dans le cadre d'une gestion interculturelle de la lutte contre les résistances afin de prévenir le développement de graminées résistantes.

En Suisse, des cas de résistance à des produits employant le même mécanisme d'action qu'AVACCO ont déjà été observés. Il ne peut donc pas être exclu que, lors de la lutte contre ces graminées, le produit soit moins efficace en raison de biotypes difficiles à combattre spécifiques au site. Pour les sites sur lesquels des problèmes de lutte sont connus ou supposés, veuillez contacter nos conseillers avant l'utilisation du produit.

## RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

### Orge, seigle, triticale et blé

#### **En post-levée printanière (BBCH 12-32)**

**Dose d'application :** **de 0,9 à 1,2 l/ha**

Quantité d'eau utilisée : 200 – 400 l/ha

Nombre max. de traitements :

- dans cette application 1
- pour la culture ou par an : 1

### Orge, seigle, triticale et blé

#### **En post-levée automnale (BBCH 12-32)**

**Dose d'application :** **de 0,6 à 0,9 l/ha**

Quantité d'eau utilisée : 200 – 400 l/ha

Nombre max. de traitements :

- dans cette application 1
- pour la culture ou par an 1

## APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Orge, seigle, triticale et blé	Monocotylédones annuelles (adventices graminées) Monocotylédones vivaces (adventices graminées)	Dose d'application : 0,9 à 1,2 l/ha Application : post-levée, stade 12-32 (BBCH).	1, 2, 3
Orge, seigle, triticale et blé	Monocotylédones annuelles (adventices graminées) Monocotylédones vivaces (adventices graminées)	Dose d'application : 0,6 à 0,9 l/ha Application : post-levée, stade 12-32 (BBCH).	1, 2, 3

### Consignes générales / agronomiques :

- 2 N'utiliser que dans une cuve de pulvérisation tout en faisant fonctionner l'agitateur.
- 3 Au max. 1 traitement par culture.

### Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 1 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + une combinaison de protection + des lunettes de protection ou une visière. Épandage de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection. Des dispositifs de protection techniques (cabine de tracteur fermée, p. ex.) peuvent, pendant l'application, remplacer les équipements de protection individuelle prescrits lorsqu'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

## TECHNIQUE D'APPLICATION

### I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de

pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

## II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve aux 3/4 avec de l'eau.
2. Verser dedans les partenaires de mélange (par ex. Biathlon 4D + Dash).
3. Verser AVACCO en dernier dans la cuve ou dans le sas de remplissage rempli d'eau.
4. Faire l'appoint de la cuve avec de l'eau et actionner l'agitateur afin de répartir uniformément le produit dans la bouillie de pulvérisation.
5. Épandre immédiatement la bouillie.

Porter des gants de protection, des lunettes de protection, une combinaison de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

## III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Si lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, une combinaison de protection, des

chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

## **Miscibilité**

En raison de sa bonne formulation et de la haute sûreté de son effet en vertu des résultats jusqu'à présent obtenus, AVACCO® est miscible physiquement avec un grand nombre de produits, il est aussi bien toléré par les cultures que puissant par son effet.

AVACCO peut être mélangé avec BIATHLON® 4D pour combattre au printemps les adventices graminées à feuilles larges. En cas de mise en œuvre à l'automne, une combinaison avec STOMP® AQUA ou MALIBU® est possible.

Les partenaires de mélange sous forme solide doivent être versés en premier dans la cuve (voir aussi à ce sujet, dans le guide sur les cultures, nos remarques sur les mélanges en cuve).

La substance active pinoxidène contenue dans AVACCO appartient au groupe des phénylpyrazolines. Ce produit présente la propriété suivante : les substances actives peuvent, selon les circonstances, voir leur effet inhibé en cas d'épandage conjoint avec d'autres herbicides. Ce phénomène peut se produire notamment en cas de sous-dosage, de graminées nocives moins faciles à combattre, de stades de croissance des adventices graminées trop avancés ou dans les plants présentant une force concurrentielle réduite. En combinaison avec Biathlon® 4D (plus Dash), STOMP® AQUA et MALIBU®, cet effet ne se produit pas. L'épandage conjoint sous la forme de ces combinaisons peut donc avoir lieu sans restriction.

Ne pas mélanger AVACCO avec des engrais liquides contenant du soufre.

AVACCO est miscible avec une solution AHL (solution de nitrate d'ammonium et d'urée, produit de marque, pas un produit coupé avec de l'eau ou du soufre). Toutefois, il n'est pas recommandé d'utiliser AVACCO mélangé à de l'AHL pur dans la cuve étant donné que le moment optimal du premier apport d'azote (avant le/au début de la végétation) et le moment optimal de lutte contre les adventices graminées avec le produit AVACCO actif sur les feuilles (2-3 semaines après le début de la végétation) ne coïncident pas. En outre, en raison de la technologie de formulation, laquelle garantit une absorption rapide dans la

feuille, une amplification des symptômes AHL tels que des éclaircissements des feuilles ou des brûlures chimiques des feuilles peut se produire. Ces symptômes temporaires peuvent survenir plus intensément en cas d'applications dans des conditions météorologiques défavorables (variations de température, gelées nocturnes), en présence d'un ensoleillement intense ou en cas d'applications dans des plants dont la couche de cire ne s'est pas suffisamment formée, ou dans des plants humides.

La mise en œuvre d'un mélange d'AHL et d'eau (dans les proportions suivantes : 1 par d'AHL pour au moins 3 parts d'eau) mélangés en cuve avec AVACCO est possible jusqu'à une quantité d'AHL de 56 l AHL/ha (env. 20 kg de N) dans le blé d'hiver et l'orge d'hiver jusqu'au stade BBCH 31 de ces céréales. L'ajout de BIATHLON® 4D est possible ; il faut renoncer à ajouter Dash.

Aucun mélange en cuve avec AHL n'est conseillé pour les applications dans le seigle d'hiver, le triticale d'hiver et les céréales d'été.

Les conditions générales de mise en œuvre de l'AHL doivent être exactement respectées.

AVACCO peut être mélangé avec des régulateurs de croissance (CCC, MODDUS®<sup>1</sup>, MEDAX® TOP), des fongicides (par ex. CAPALO®) et des insecticides (par ex. PERLES PERFASTAC®).

En règle générale, la mise en œuvre d'AVACCO doit être achevée avant de mettre en œuvre des régulateurs de croissance. Si toutefois un épandage conjoint (en raison par ex. d'une mauvaise praticabilité du terrain après le début de la végétation) devait être exceptionnellement nécessaire, il faudra réduire nettement les quantités du produit régulateur de croissance comparé à une utilisation seule, ceci afin d'éviter un raccourcissement excessif. La réaction des cultures augmente dans l'ordre suivant : blé d'hiver, orge d'hiver, triticale, seigle d'hiver et orge d'été. Un raccourcissement supérieur au quantum souhaité est possible.

Il est déconseillé de procéder à des mélanges avec des régulateurs de croissance après BBCH 32. Après le stade BBCH 32 des cultures céréalières, il faut dans tous les cas respecter un délai d'au moins 5 jours entre la mise en œuvre d'un régulateur de croissance et le traitement avec AVACCO.

Épandre les mélanges immédiatement. Éviter les périodes d'immobilité. Pendant les pauses, laisser tourner l'agitateur.

Respecter les modes d'emploi des partenaires de mélange.

En vertu de l'expérience interne, il ne faut pas mélanger en cuve AVACCO et des produits contenant les substances actives suivantes :

- Bifénox,
- Carfentrazone ou
- une substance de croissance [plus de 900 g de substance active par ha]

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

### **Conseils pour le stockage**




Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.



## CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

### Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Indication de dangers	Attention danger	Effets néfastes sur la santé	Danger pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement :** attention

### Mentions de danger :

EUH 401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
SPe 2	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

### Conseils de prudence (prévention) :

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
------	--

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Ne pas porter de vêtements de travail contaminés en dehors du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des combinaisons de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Conseils de prudence (intervention) :**

- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.

**Conseils de prudence (stockage) :**

- P405 Garder sous clef.

**Conseils de prudence (élimination) :**

- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Service d'urgence en cas d'intoxications :**

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'incidents (p. ex. incendie, accident, etc.).

## **ÉLIMINATION DES DECHETS**

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

## **CONSIGNES D'APPLICATION GENERALES / RESPONSABILITE**

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des

conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF

® = Marque déposée de Syngenta